

EGIDE SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction de capital**

(Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020 – Résolution n°13)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-Sur-Seine

RSM Paris
26, rue de Cambacérés
75 008 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction de capital**

(Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020 – Résolution n°13)

A l'assemblée générale,

EGIDE SA
SITE SACTAR
84 500 BOLLENE

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction de capital, outre l'apurement des pertes reportées à nouveau au 31 décembre 2019 qui, sous réserve de l'affectation du résultat du dernier exercice clos, s'élèvent à 10 209 296,05 euros, porte également sur un montant de 5 311 005,95 euros, sur lesquelles les pertes des exercices futurs seront ultérieurement imputées.

Cette réduction de capital est opérée par voie de réduction du nominal de chacune des 10 346 868 actions de 2€ à 0,50€.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

EGIDE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020 – Résolution 13 - Page 2

Sous réserve de l'approbation de l'approbation de la perte au 31 décembre 2019 objet de la 1^{ère} résolution ainsi que de son affectation au report à nouveau prévue à la résolution suivante, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société de 20 693 736 euros à 5 173 434 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 29 Mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM Paris

Thierry Charron

Régine Stéphan